

Label «responsable practice FMH»: premiers cabinets labélisés!

Christoph Bosshard

Dr méd., vice-président de la FMH, responsable du département DDO



«responsable practice FMH» – un solide gage de confiance! Ainsi titrait l'article dans lequel j'annonçais en juin dernier le lancement de ce nouveau label visant à mettre en lumière la valeur ajoutée du Code de déontologie de la FMH et à récompenser l'engagement clair en faveur des valeurs éprouvées et du code de conduite sur lesquels il se fonde. Notre culture médicale et nos valeurs constituent un pilier important auquel s'arrimer en temps de crise comme celui que nous vivons actuellement. La situation épidémiologique place notre société tout entière face à d'immenses défis et, sur le plan politique également, notre système de santé traverse une phase de bouleversements menaçant de le remettre en question, lui qui a su se montrer particulièrement à la hauteur pendant cette pandémie. Nos actes sont guidés par les valeurs que nous partageons et que nous avons inscrites dans le Code de déontologie de la FMH.

Cinq mois après le lancement du label, j'ai le plaisir de féliciter les premiers cabinets labélisés. Le Comité central de la FMH leur a attribué le label, en se fondant sur les bases réglementaires publiées en toute transparence sur le site internet de la FMH [1]. Ils sont à présent autorisés à le porter et signalent ainsi aux patientes et patients ainsi qu'au grand public qu'ils mettent en œuvre le Code de déontologie de la FMH. Cela est particulièrement précieux en ces temps de fracture, aussi pour donner un signal clair aux collaboratrices et collaborateurs des cabinets qui, le cas échéant, ne sont pas détenus par des médecins et/ou qui emploient du personnel médical non affilié à la FMH. Les contrôles aléa-

Le Comité central a décerné le label «responsable practice» aux premiers cabinets: toutes nos félicitations!

toires mais aussi la limitation de la durée de validité à six ans montrent que les cabinets labélisés ne vont pas se reposer sur leurs lauriers. Il s'agit en effet d'un pro-

gramme actif qui suppose la mise en œuvre concrète de divers domaines thématiques du Code de déontologie dont les standards sont mentionnés de manière transparente dans le concept du label. Vous aussi, chères lectrices et chers lecteurs, pouvez les consulter sur le site internet de la FMH.

Conformément aux buts de nos statuts, le sigle FMH est garant d'un système de santé efficace et centré sur

Tout acte médical, tel que nous le concevons, repose sur la solidarité et la confiance.

le patient, contribuant à la promotion de la santé et s'engageant en faveur de la sauvegarde d'un environnement et de conditions de vie propices à la santé. Aussi bien la formation professionnelle que les prestations médicales reflètent notre attachement à la qualité. Tout acte médical, tel que nous le concevons, repose sur la solidarité et la confiance. C'est aussi dans ce sens que nous œuvrons ensemble pour la liberté et l'indépendance de notre profession. Or, cela implique aussi des exigences économiques claires pour faire en sorte que l'acte médical ne soit pas soumis à la seule loi du budget. L'exemple de la pandémie nous montre justement à quel point il est important de pouvoir réagir rapidement et rester dynamique face aux défis qui se profilent.

J'attends avec impatience les prochaines candidatures et me réjouis d'ores et déjà de pouvoir distinguer de nouveaux cabinets. Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre engagement et votre travail précieux et infatigable. Je suis convaincu de la valeur ajoutée que nous créons pour nos patientes et patients, nos collaboratrices et collaborateurs, notre système de santé mais aussi pour nous-mêmes.

Référence

- 1 www.fmh.ch > Thèmes > Qualité/ ASQM > Label «responsable practice FMH»